

SEANCE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. DEROUET, Maire.

Etaient présents : Fabrice TRIDON, Stéphanie GEUSSELIN, Patrick CARTIER et Maryvonne HAUTBOIS, adjoints, Jérôme BRUNEAU, Nicolas RAVARY, Yoann BREHIER, Delphine HUNAULT, Stéphane TESSIER, Angéline HESSANT, Claude LOCHIN, Marie-Rose MARTINAIS, Roland DENUAULT et Fabien MIELCAREK.

Excusée :

Absentes :

Date de convocation : 18 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jérôme BRUNEAU

M. Le Maire propose de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- . Modification délibération de janvier 2020 Acquisition terrain lotissement de la Prée
- Ajout de crédit travaux salle des sports

Ordre du jour :

- Lotissement de la Prée – Approbation du projet et lancement de l'appel d'offres
- Présentation des comptes administratifs, des comptes de gestion du percepteur et des budgets primitifs 2020
- Proposition d'aménagement du cimetière communal
- Réflexion sur le devenir des distributeurs de baguettes
- Prime exceptionnelle COVID
- Téléphonie mairie et salle des sports
- Questions diverses et imprévues

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020 :

Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 juin 2020.

20200625 DELIB 01 – LOTISSEMENT DE LA PREE : APPROBATION DE L'APD ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire expose l'avant-projet définitif du lotissement de la Prée, établi par le cabinet TECAM ;

Le conseil municipal, après délibération :

- APPROUVE le dossier projet pour la création du lotissement de la Prée.
- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises.
- DONNE son aval au lancement de l'appel d'offres.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

LOTISSEMENT DE LA PREE - PLANNING APPEL D'OFFRES

Les opérations suivantes sont programmées ainsi :

- Semaine 30 (20 au 24 juillet) Mise en ligne et sur les journaux de l'appel d'offre
 - Mardi 08 septembre à midi : date limite de dépôt des offres en mairie
 - Mardi 08 septembre à 15 heures : ouverture des plis des offres entreprises
 - Mardi 22 septembre à 14 heures : remise de l'analyse des offres par TECAM
 - Jeudi 25 septembre à 20 heures : désignation de l'entreprise lors de la réunion du conseil municipal
 - Vendredi 26 septembre : courrier recommandé aux entreprises non-retenues
- 11 jours plus tard : notification du marché à l'entreprise retenue

LOTISSEMENT DE LA PREE – AMENAGEMENTS DIVERS

Le lot n°9 sera grevé d'une allée piétonne pour passage du renforcement électrique du bourg, passage de 489 m² à 441 m².

Des emplacements poubelles sont prévus au bout de chaque impasse.

L'emplacement des containers de tri est modifié, il sera situé le long de la RD 103 avec une voirie d'entrée et de sortie.

Concernant l'acquisition du fossé, des négociations sont en cours avec le nouveau propriétaire, qui demande qu'un grillage soit apposé en limite de sa propriété.

RACCORDEMENT DES 3 MAISONS EN SORTIE DU BOURG ROUTE DE COSSE :

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prévoir le raccordement des 3 maisons à la sortie du bourg de Cossé le vivien au poste de refoulement du lotissement.

Toutefois, les 3 habitations ne pourront être raccordées gravitairement. Il conviendrait de déplacer le poste de refoulement sur le terrain situé après les 3 maisons direction Cossé, appartenant à M. THIELIN Loïc.

Une étude sera effectuée pour calculer la faisabilité des branchements.

20200625 DELIB 02 – CIMETIERE – PROPOSITION D'INSTALLATION DE CAVURNES ET DE MISE AUX NORMES DU JARDIN DU SOUVENIR

Suite à des demandes de particulier pour des cavurnes dans le cimetière communal,

Monsieur le Maire expose les propositions de l'entreprise GRANIMOND, spécialisée dans les aménagements du cimetière.

- Fourniture et pose de 4 cavurnes (contenance 4 urnes/case) – granit rose
- Aménagement d'un jardin du souvenir – puisard et livre du souvenir
- Plaques d'inscription

Deux devis ont été établis, l'un avec du granit chinois pour la somme de 4260 € HT et l'autre avec un granit de Bretagne pour 4929 € HT.

Considérant la proximité de la carrière bretonne et la qualité reconnue du granit rose,

Le conseil municipal en délibère et :

- PORTE son choix sur le granit rose de Bretagne pour un montant de 4929 €uros HT soit 5914,80 €uros TTC ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 en section d'investissement.

20200625 DELIB 03 – BOULANGERIE DEVENIR DES DISTRIBUTEURS DE BAGUETTES

Le conseil municipal s'interroge sur le devenir des distributeurs de baguettes.

M. le maire avait pensé apposer un distributeur à l'entrée de la rue des Tilleuls. Renseignements pris auprès d'Enedis, les travaux d'amener de l'électricité s'élève à 3400 euros HT ; trop onéreux pour ce projet.

Le conseil municipal, en délibère et :

- DECIDE de mettre un distributeur de baguettes devant la boulangerie pour palier l'ouverture tardive du magasin.
- Le boulanger devra s'engager à alimenter le distributeur de pain avant 07 heures 30 le matin.
- Le déplacement du distributeur sera réalisé par des bénévoles.

Monsieur le Maire et les adjoints recevront au préalable le boulanger avant tous travaux.

20200625 DELIB 04 – TELEPHONIE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur TRIDON Fabrice donne le compte-rendu de la commission « communication et nouvelles technologies » réunie ce début juin.

Monsieur TRIDON fait état du parc informatique de la commune et des accès téléphone et internet des bâtiments communaux :

- Mairie : internet et téléphonie
- Garderie : internet et téléphonie
- Bibliothèque : internet et téléphonie
- Salle des fêtes : téléphonie

Téléphonie et internet – salle des sports :

Il convient d'amener le téléphone et internet à la salle des sports pour permettre aux associations sportives d'adresser directement les résultats sportifs et au foyer des jeunes pour regarder la télévision. L'offre téléphone et internet d'Orange s'élève à 48 €uros TTC par mois.

Téléphonie et internet – mairie :

Actuellement, une seule ligne dessert la mairie pour 3 personnes, ce qui est insuffisant.

Orange, actuel fournisseur de la mairie, propose une installation et la fourniture d'un standard avec 2 combinés sans fil, 4 lignes (5 numéros) pour un montant de 240 Euros TTC par mois.

Le conseil municipal en délibère et :

- DONNE un avis favorable à l'installation d'internet à la salle des sports pour 40 €uros TTC par mois et au remplacement de la téléphonie par un standard, 2 combinés sans fil, comprenant internet, 3 lignes pour un montant de 240 €uros TTC par mois.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

20200625 DELIB 05 – ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID19

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les critères d'attribution au sein de la Commune d'Astillé,

et après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Objet

Une prime exceptionnelle est instaurée en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies par la présente délibération.

Article 2 : Bénéficiaires

Cette prime sera attribuée aux agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Article 3 : Montant

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 750 €uros.

Le montant sera ensuite modulé en fonction du surcroît de travail, des jours de présence.

La prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

Cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

20200625 DELIB 06 – RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS 2020/2021 TARIFS CANTINE MUNICIPALE

• A compter du 1^{er} septembre 2020

M. Le Maire fait part que le bilan du restaurant scolaire de Cossé Le Vivien n'est pas connu à ce jour. Toutefois, la commune de Cossé Le Vivien a décidé par délibération en date du 30 avril 2020 d'augmenter l'ensemble des tarifs de 2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu de la hausse des tarifs des repas du restaurant scolaire de la commune de Cossé-Le Vivien décide d'appliquer la même majoration aux tarifs communaux soit :

. 3,75 € le repas enfant et 6,61€ le repas adulte.

20200625 DELIB 07 – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

• A compter du 1^{er} septembre 2020

Considérant le déficit à venir, non calculé à ce jour (maintien des salaires sans recettes de garde d'enfants), M. Le Maire propose d'augmenter les tarifs de garderie de 2 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de 2 %, soit :

Garderie le matin : 1,23 € et garderie le soir : 1,50 €

20200625 DELIB 08 – ACQUISITION DU TERRAIN DU LOTISSEMENT DE LA PREE

Annule et remplace la délibération n°20200121DELIB06 du 21 janvier 2020

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la proposition de vente à la commune, par mail de Monsieur Xavier DE BERRANGER en date du 21 janvier 2020, des parcelles cadastrées des parcelles D 59 et D 516 d'une surface de 26 599 m² pour un prix de 4.00 € du mètre carré, soit un montant de 106 396 €uros net vendeur.

Les frais d'indemnisation du fermier en place, d'acte et de négociation au taux de 5 % sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose aux membres de faire l'acquisition de ces parcelles

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Considérant l'intérêt de la commune à réaliser un nouveau lotissement dans la continuité des réseaux existants,

Considérant que la proposition du prix de vente est conforme au prix du marché des communes en périphérie de la Laval,

Le conseil municipal en délibère et :

- Accepte l'acquisition à titre payant pour un prix de 106 396 € -cent six mille trois cent quatre

vingt-seize euros des parcelles suivantes D 59 et D 516 appartenant aux conjoints MARTIN

- Nomme Loïc DEROUET, Maire, pour représenter la commune lors de la signature des actes,
- Autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces y afférentes.
- Dit que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.

20200620 DELIB 09 – BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 N°2

Monsieur le maire fait part qu'il convient d'apporter des modifications au budget primitif 2020 :

- Apport financier de 5 000.00 €uros à l'opération construction d'une salle des sports pour assurer le paiement des révisions des 16 marchés

Le conseil municipal en délibère et approuve les modifications à apporter détaillées ci-dessus.

- Section de fonctionnement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Virement section d'investissement		5 000.00		
022 Dépenses imprévues	5 000.00			
Total	5 000.00	5 000.00	0	0
Totaux BP 2020		833 592.08		833 592.08

- Section d'investissement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				5 000.00
2313.125 Salle des sports		5 000.00		
Total Décision modificative n°2		5 000.00		5 000.00
Totaux BP 2020 + DM1		753 696.35		753 696.35
Nouveaux totaux		758 696.35		758 696.35

FINANCES COMMUNALES – PRESENTATION DES BUDGETS

Monsieur le maire présente la comptabilité dans une collectivité territoriale :

- Les différents budgets (principal, budgets annexes et budgets autonomes)
- Les grands principes des budgets
- L'équilibre budgétaire...

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

- AG du Club de football Astillé –cosmes : invitation reçue en mairie pour ce vendredi 26 juin.

La prochaine séance est fixée au jeudi 09 juillet 2020.

La séance s'est achevée à 23 heures 00.

NOM	fonction	Emargement	Excusé	Absent
DEROUET Loïc	Maire			
TRIDON Fabrice	1 ^{er} Adjoint			
GEUSSELIN Stéphanie	2 ^{ème} Adjointe			
CARTIER Patrick	3 ^{ème} Adjoint			
HAUTBOIS Maryvonne	4 ^{ème} Adjointe			
BRUNEAU Jérôme	Conseiller			
RAVARY Nicolas	Conseiller			
BREHIER Yoann	Conseiller			
TESSIER Stéphane	Conseiller			
HUNAULT Delphine	Conseillère			
HESSANT Angéline	Conseillère			
LOCHIN Claude	Conseiller			
MARTINAIS Marie-Rose	Conseillère			
DENUAULT Roland	Conseiller			
MIELCAREK Fabien	Conseiller			